

**Mardi du quai Voltaire – 22 mars 2022**

**Pacte vert et PAC : y a-t-il contradiction ?**

**Note de cadrage**

En novembre 2020, un rapport réalisé par des chercheurs de l'INRAE et d'AgroParisTech, pour le compte de la commission agriculture du Parlement européen, a analysé la cohérence entre le Pacte vert et la politique agricole commune (PAC). Le rapport a conclu qu'il fallait :

- préciser le caractère indicatif ou obligatoire des objectifs du Pacte vert,
- mieux arbitrer entre obligations (conditionnalités) et incitations (paiements),
- choisir les indicateurs de suivi et de contrôle conformes à l'ambition du Pacte vert.

### **Le Pacte vert**

Au printemps 2020, la Commission européenne avait publié son Pacte vert, dont le volet agricole, la stratégie « [De la ferme à la table](#) » (*Farm to Fork Strategy*) proposait d'ici 2030, de :

- réduire l'utilisation des pesticides de 50%,
- réduire le recours aux engrais de 20%,<sup>1</sup>
- réduire la vente d'antimicrobiens destinés aux aliments d'élevage et à l'aquaculture de 50%,
- affecter au moins 25% des terres agricoles à l'agriculture biologique.

Selon la stratégie, l'agriculture est responsable de 10,3 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union. La loi européenne sur le climat de 2021 a porté l'objectif de réduction des émissions de GES, par rapport aux niveaux de 1990, à 55 % d'ici 2030. Le Pacte vert comporte également une stratégie biodiversité qui vise une « haute diversité biologique » dans 10 % des terres agricoles.

### **PAC 2023-2027**

Les négociations sur la nouvelle PAC ont, selon la nouvelle procédure, conduit les Etats membres à définir leur Plan stratégique national (PSN), déclinaison nationale de la PAC. En France, l'élaboration du PSN s'est accompagnée d'une consultation publique appelée « *imPACtons* ». La nouvelle PAC entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, après validation des PSN par la Commission européenne.

Le PSN français a été critiqué notamment par l'Autorité environnementale, pour son manque d'ambition, en particulier dans le domaine environnemental. Le domaine social, qui ne relève pas du Pacte vert, est également critiqué, notamment à cause du maintien des aides à

---

<sup>1</sup> la Commission a-t-elle omis de préciser « engrais azotés » (au lieu d'engrais)?

l'hectare, incitation à l'agrandissement sans fin des exploitations agricoles et à la désertification des campagnes. Toutefois, cette disposition relèverait des propositions de la Commission plutôt que des PSN.

Le COPA-COGECA, organisation de défense des intérêts agricoles à Bruxelles (auquel adhèrent notamment la FNSEA, le CNJA et les Chambres d'agriculture) s'est ému des résultats d'une étude publiée discrètement par le Centre commun de recherche (CCR) de l'Union européenne le 28 juillet 2021 sur les effets à prévoir du Pacte vert sur l'agriculture. Intitulée « *Mobiliser l'ambition environnementale et climatique dans le secteur agricole à l'aide du modèle CAPRI* », l'étude évoque la diminution de la production et du revenu des agriculteurs, et l'augmentation des importations agricoles prévues par CAPRI, le système de modélisation de l'impact régionalisé de la PAC. Les réductions des émissions de gaz à effet de serre seraient pour moitié annulées par les émissions résultant de l'accroissement des produits importés. La présidente de la FNSEA, Mme Christiane Lambert, s'est interrogée en ces termes : « Une baisse de la production agricole de 10 à 15 %, est-ce raisonnable, si c'est pour importer ensuite du carbone émis ailleurs ? »

Le 20 décembre 2021, reflétant les critiques adressées au PSN français, [une lettre des élèves des écoles d'agronomie et de Sciences Po](#) s'est préoccupée du recul persistant de la population agricole (au rythme alarmant de 20% entre 2010 et 2020 selon le récent recensement agricole). Les étudiants se sont en outre interrogés sur la capacité de la PAC à atteindre les objectifs du Pacte vert.

### **Le débat du 22 mars 2022**

Le Mardi du Quai Voltaire du 22 mars pourra, dans une première partie, débattre de la cohérence ou de la contradiction entre le Pacte vert et la PAC. Les deux politiques ont des objectifs différents. Le Pacte vert se préoccupe de préserver l'environnement, tandis que la PAC, au moins initialement, était axée sur le revenu des agriculteurs. L'alignement des prix agricoles intérieurs sur les prix mondiaux en 1992 a ajouté le souci de la compétitivité internationale. En définitive, la question est de savoir à quel prix (à quel coût budgétaire) l'Union européenne peut mettre en œuvre une politique agroécologique durable.

La deuxième partie pourrait poser la question de savoir si le Pacte vert est acceptable. C'est la question qu'a soulevée l'étude du CCR. Le Pacte vert doit-il inévitablement induire une baisse de la production européenne ? Celle-ci se traduirait-elle par une plus grande dépendance alimentaire de l'Europe ? Qu'en serait-il des revenus agricoles ? Et si le Pacte vert n'était pas acceptable, quelle serait la meilleure voie vers une agriculture durable ?

Le débat sera animé par M. Pascal Verdeau, journaliste spécialiste d'affaires européennes, et fera intervenir :

1. M. Wolfgang Burtscher, directeur général de l'agriculture, Commission européenne,
2. Mme Aurélie Trouvé (ENESAD 03, T 09, I. PEF), enseignante à AgroParisTech,
3. M. Jérémie Jallat, vice-président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA).